

## Tensions sociales instrumentalisées?



Le courrier qui se veut alarmant, intitulé «Déclaration d'alerte sociale» et envoyé par une intersyndicale au préfet, à la Dieccte et aux patrons, est critiqué par la CFE CGC. Elle s'en désolidarise et appelle à la concertation.

[Page 2](#)

### Société

Les policiers municipaux exercent leur droit de retrait à Koungou



[Page 3](#)

### Indexation

Les enseignants de la CGT menacent d'une grève le 29 septembre



[Page 4](#)



Votre portail captif par

 Alter 6.com  
Alternative System

**Alter 6.com**  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

**Société**

# Tensions sociales instrumentalisées ?



**Le courrier qui se veut alarmant, intitulé «Déclaration d'alerte sociale» et envoyé par une intersyndicale au préfet, à la Dieccte et aux patrons, est critiqué par la CFE CGC. Elle s'en désolidarise et appelle à la concertation.**

Les procédures de licenciement engagées contre des représentants syndicaux par les sociétés Colas et SOMACO sont, semble-t-il, la goutte d'eau qui fait déborder le trop plein de la colère syndicale: salariés protégés, ils seraient les victimes d'une «jurisprudence Sodifram», selon un courrier incisif adressé le 8 septembre au préfet, à la Direction du travail et de l'emploi (Dieccte) et aux organisations patronales, et signé par quatre syndicats. Trois en réalité. Car si le titre «Déclaration d'alerte sociale», promet une tempête, il indispose. Si le courrier signé par la CGT Ma, la CFDT, FO, et donc la CFE CGC, demande la tenue urgente d'une Commission Consultative du Travail (organe du dialogue social) ex-

traordinaire, à laquelle le Medef et la Dieccte ont aussitôt répondu favorablement, c'est sur la base de revendications qui déplaisent au président de la CFE CGC Mayotte, Djoumoi Djoumoy Bourahima. Il indique dans un communiqué aux médias ne pas être en définitive signataire du courrier. Et pour plusieurs raisons.

## La société mahoraise ne doit pas trinquer

«D'abord parce qu'on m'a proposé un simple projet de courrier qui n'avait pas la teneur du dernier jet. Ensuite, j'ai toujours été favorable à une table ronde pour débattre avec le patronat d'une situation où les responsabilités sont partagées», explique-t-il au JDM. Si certains représentants syndicaux se sont rendus coupables d'obstruction à la liberté de travail, une procédure stricte de licenciement est aussi à respecter du côté de leur direction à leur encontre. «Il faut dissocier les affaires. Des délégués de certaines organisations

sont en difficulté, ce n'est pas pour autant que la société mahoraise doit s'arrêter de fonctionner», tempère Djoumoi Djoumoy.

Qui s'étonne qu'une des demandes inscrites au courrier porte sur l'exigence d'un «abandon immédiat de toute poursuite de salariés ayant fait usage du droit de grève»: «on doit laisser la justice faire son travail», commente-t-il, insistant sur les valeurs de négociations que défend la CFE CGC, «et que je ne lâcherais pas au profit de quelque intérêt que ce soit.»

## Un mea-culpa général

Car si le murmure que l'intention ne serait pas que syndicale, et que les exigences quasiment irréalisables portées au courrier, comme l'application intégrale et immédiate du code du travail national à Mayotte, cache la volonté d'un rapport de force proche de celui que l'on avait connu en 2011. Et qui avait porté un des leaders syndicaux à la députation...

Djoumoi Djoumoy veut rester force de proposition dans un débat constructif: «pour un réel rétablissement des responsabilités des uns et des autres.» Notamment, davantage de réactivité du côté du patronat, avec une prise en compte rapide des revendications lors d'un dépôt de préavis de grève, «sans attendre qu'un rapport de force ne vienne détériorer les relations». De leur côté, il le sait, des progrès sont à faire: «nous devons mieux accompagner et former nos représentants syndicaux. La grève est un droit, encore faut-il savoir l'exercer. Si on veut du changement, il faut commencer par changer nous-même», conclut le syndicaliste, en confirmant la présence de la CFE CGC si la tenue de la CCT est confirmée.

Anne Perzo-Lafond

**Justice****Tentative de viol et violence sur sa compagne: l'homme a déjà été condamné 22 fois**

Me Saïd Larifou a accepté de défendre deux des quatre mis en examen dans l'affaire des violences contre l'avocate du cabinet de Me Sylvie Sevin. Il nous a informé de son souhait de délocaliser le dossier.

“Je vais déposer la demande la semaine prochaine. Je ne peux assurer correctement la défense de mon client avec la pression et la passion que cette histoire a engendrées sur l'île. C'est ce qui a écœuré les deux avocats commis d'office qui devaient les défendre. Le nom du prévenu commanditaire est balancé à la une de journaux, et mes clients sont étiquetés Réunionnais, alors que ce sont des Français avant tout. C'est de la discrimination.”

On en sait un peu plus sur les exécutants de l'agression de la bouche même d'un des deux avocats initialement commis d'office, en plaidoirie ce vendredi dans une autre affaire : “l'un des quatre a été contacté le 27 août, le jour de sa sortie de prison, pour faire partie du commando.”

**Le Journal de Mayotte**  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
 07.85.05.96.59.

**Société****Les policiers municipaux exercent leur droit de retrait à Koungou**

**C'est un vague à l'âme général qui gagne les 14 policiers municipaux de Koungou. Victimes la semaine dernière de jets de pierres, comme leurs collègues des forces de l'ordre, ils ne se sentent pas écoutés. Un service que le maire souhaite réorganiser vers davantage de compétence.**

Les policiers municipaux de Koungou ont décidé d'exercer leur droit de retrait ce lundi matin. Caillassés à plusieurs reprises, à Majicavo Lamir début 2015, ou fin 2014 lors des affrontements entre jeunes de Majicavo Dubai et Kawéni, et la semaine dernière lors d'un contrôle de papier qui a dégénéré... «Nous avons été pris à partie par des jeunes, et notre véhicule a pris un pavé dans la vitre arrière», explique l'un d'entre eux, qui déplore de ne pas avoir d'écoute du côté des élus.

Dans un courrier envoyé au maire de Koungou, ils demandent une rencontre avec l'ensemble des élus, qui n'a pas pu se tenir ce week-end, « elle doit avoir lieu sur les heures

de bureau », soutient l'un d'entre eux.

Un mouvement que ne comprend pas le premier magistrat de la commune, Assani Saindou Bamcolo : « Nous avons demandé des rapports sur leurs agressions, que nous attendons encore. » Il indique s'atteler à la tâche d'une réorganisation de ce service : « seulement deux sur quatorze sont capables de dresser un Procès verbal, certains ne savent ni lire, ni écrire. Ce sont des anciens gardes champêtres, qui ont obtenu leur assermentation par Validation des acquis professionnels, mais que nous devons accompagner vers une meilleure compétence. » Le maire s'interroge par ailleurs sur la légalité de ce droit de retrait.

Indispensable quand on sait que leur assermentation leur confère un rôle d'auxiliaires de police judiciaire, c'est à dire qu'ils sont amenés à verbaliser les usagers de la route et dresser certaines infractions. Tout en étant eux-mêmes irréprochables.

Anne Perzo-Lafond

## Indexation

# Les enseignants de la CGT menacent d'une grève le 29 septembre



**Les organisations syndicales CGT-CFDT-FO-FSU-UNSA Fonction Publique, étaient réunies au ministère de la Fonction publique ce 10 septembre : il s'agissait de lister les points à aborder lors de la réunion du 29 septembre, clause de « revoyure » accordée par l'Etat, pour étudier la révision à la hausse de la rémunération de ses agents à Mayotte.**

Tout d'abord un constat, dressé par le ministère des Outre-mer, et rapporté par les organisations syndicales, sur le nombre de poste vacant en constante augmentation : 763 en 2012 pour atteindre 1233 en 2015.

On en connaît les raisons, rapportées par le syndicat UNSA: Peur de rester « prisonnier » à Mayotte, « les conditions de retour en métropole ne sont pas à l'avantage du fonctionnaire », Insécurité sur le territoire, « principale cause de

demande de retours, augmentation forte des cas d'atteinte aux biens, des cas d'atteinte à l'intégrité physique », Difficulté d'accès à des soins de qualité, Logement, « insuffisants et au coût élevé », Conditions de scolarité des enfants (pas de dispositif de prise en charge des jeunes enfants – solarisation avec système de rotation par ? journée...), Coût de la vie élevé « auquel il faut ajouter le coût de la télésurveillance et du remplacement des biens suite à des cambriolages répétés ».

## Une enquête sur les prix en cours

Une situation que les organisations syndicales (OS) CGT Educ'action et UNSA mettent en balance avec l'insuffisance des efforts financiers et fiscaux selon eux pour agir sur l'attractivité. Ramant à contresens des comptables de la Cour des Comptes qui épingle régulièrement cette surrémunération, les

OS ont donc rappelé au ministère de la Fonction publique ce 10 septembre leurs exigences : ne pas se contenter de la surrémunération (indexation) des salaires promise à 40% en 2017, mais accéder aux 53% Réunionnais, ainsi que plusieurs mesures financières et fiscales, notamment « la réécriture du décret sur l'Indemnité de sujexion géographique de 2013 », demandée par la CGT Educ'action.

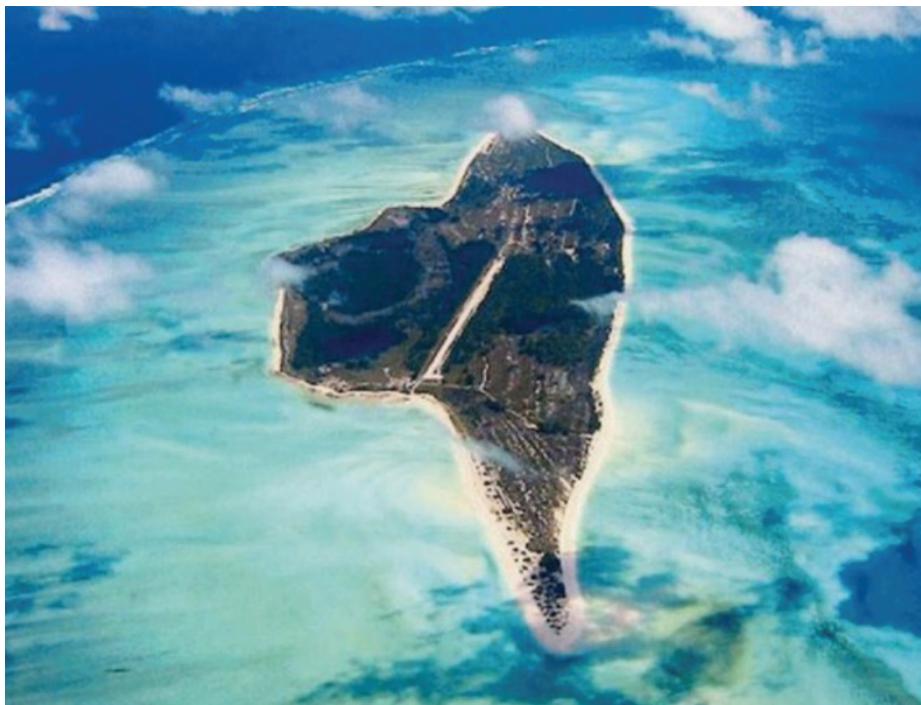
En réponse, les représentants des ministère des Outre-mer et de la Fonction publique ont répondu, lors de cette réunion présidée par M. Legoff sous-directeur DGAEP, direction générale de l'administration et de la fonction publique, qu'ils n'avaient pas de proposition à transmettre sur une modification de l'indexation, en raison du manque de données chiffrées sur le niveau des prix sur place. Une enquête sur la composition spatiale des prix est d'ailleurs en cours (métropole et 5 DOM) incluant Mayotte. « L'ensemble des résultats sera connu fin 2015-début 2016. D'ores et déjà, un constat a pu être fait : beaucoup de références manquent à Mayotte », indique l'UNSA. Paris appelait en outre à chercher les réponses à l'attractivité dans le document-cadre Mayotte 2025.

Alors que l'UNSA est satisfaite des points listés et attend l'ordre du jour précis de la réunion du 29 septembre, la CGT Educ'action parle d'« une réunion décevante », évoque des « vœux pieux » pour le document Mayotte 2025, et appelle l'ensemble des agents de la fonction publique à une mobilisation d'ampleur pour ce jour là, « susceptible d'établir un rapport de force favorable à l'établissement d'un véritable dialogue social ».

Anne Perzo-Lafond

## Canal du Mozambique

# À Juan de Nova, la France freine sur la prospection pétrolière



*Juan de Nova: La première prospection pétrolière a été lancée en 2008 sur cette île française (Crédits photo : DR/Le JIR)*

**Titulaires d'un permis de prospection dans le canal du Mozambique depuis décembre 2008, deux sociétés pétrolières étrangères attendent en vain l'autorisation de poursuivre leurs recherches. Ils se heurtent au silence de la France, qui semble vouloir ignorer cette potentielle manne d'or noir à l'heure de porter l'étandard des énergies renouvelables.**

Encourager la prospection pétrolière alors qu'elle préside COP21, la conférence mondiale sur les changements climatiques, voilà peut-être le genre de double message un peu brouillé que la France

veut éviter. Une posture qui risque toutefois de lui coûter cher, en plus de la priver d'une potentielle ressource en hydrocarbures extrêmement prometteuse. C'est en tout cas ce que suggère la requête des deux sociétés qui explorent la zone de Juan de Nova maritime profond, l'un des deux secteurs de la zone économique exclusive de cette île épars située dans le sud du canal du Mozambique ouvert à la prospection pétrolière depuis décembre 2008.

Titulaires de permis d'exploration valables jusqu'au 30 décembre 2013, la Nigériane SOPETRO et la Franco-américaine Marex, atten-

dent depuis bientôt deux ans la prolongation de cette autorisation pour trois à cinq ans, telle que prévue par le code minier. Mais elles se heurtent à un mur au ministère de l'Écologie, qui rétorque que la demande est toujours en cours d'instruction.

«À ce niveau-là, c'est de l'incurie», déplore l'avocat des deux sociétés, Me Mathias Dantin, qui a porté l'affaire devant le juge des référés du tribunal administratif de Saint-Denis afin de forcer l'État à prendre une décision. «Marex et SAPETRO ont toujours tenu les engagements financiers faits à la France, et les a même plus que doublés pour la nouvelle période de prospection, et toujours aucune réponse.»

## Un ministère schizophrène

Les deux sociétés ont déjà engagé plus de 60 millions d'euros dans des missions d'exploration avec des navires de détection sismique et ont cartographié la zone en 2 et 3D. Elles craignent d'avoir gaspillé leur temps et leur argent. «La position du ministère est complètement schizophrène. D'un côté, on nous demande de continuer à justifier des investissements, et de l'autre on ne nous donne pas le permis», appuie l'avocat. Permis qui, à terme, pourra ouvrir la voie à des autorisations de forage, seul moyen de vérifier la présence effective de gaz ou de pétrole dans les poches identifiées lors des recherches.

Le plus étonnant, c'est que la France, avec les 52 990 m<sup>2</sup> de la zone Juan de Nova maritime, est potentiellement assise sur un tas... d'or noir. Ses voisins dans la zone, Mozambicains notamment, en tirent déjà les bénéfices. Le Mozambique est passé en cinq ans du statut de nain énergétique à celui de grand espoir gazier, avec la découverte d'une demi-douzaine de gisements off-shore

sur lesquels misent aujourd’hui les géants Total, Eni ou Exxon. Le cas de Juan de Nova n’est pas isolé. La France refuse d’instruire depuis trois ans toute nouvelle demande de permis d’explorer dans la zone de Guyane Maritime, comme elle a refusé en 2010 la prolongation de celui de la zone Rhône-Maritime. Pression des écologistes, craintes liées à l’extraction du gaz de schiste, code minier vétuste et récent parti pris de la ministre Ségolène Royal en faveur des énergies renouvelables font que ces dossiers restent au point mort.

Cet immobilisme choisi se traduit soit par des décisions de justice défavorables, enjoignant l’État à payer des pénalités aux exploitants qui ont engagé des fonds en vertu de l’accord passé avec la France, soit par le départ d’investisseurs ex-

cédés et craignant de perdre encore plus que les sommes déjà investies. C’est ce qui s’est déjà passé pour le prospect de Juan de Nova Est, dont l’explorateur Global Petroleum, lassé d’attendre deux années durant la prolongation de son autorisation, a préféré se retirer malgré près de 20 millions d’euros déjà investis, en pure perte pour le coup.

### Des centaines de millions de barils

«L’activité de prospection est forcément risquée, car on peut au bout du compte ne rien trouver. Mais cette situation nous place en plus dans une insécurité juridique que les Français sont d’ailleurs les premiers à railler lorsqu’ils vont dans des pays africains où ils trouvent que l’obtention des permis est trop longue», compare Me Dantin,

réclamant au juge d’enjoindre le ministère de l’Écologie à fournir une réponse, sous astreinte de 5.000 euros par jour de retard.

Des pénalités qui viendraient s’ajouter à celles prononcées ailleurs et que l’État va bien devoir régler un jour.

En attendant, les sous les fonds de Juan de Nova, par 3.000 mètres, dorment peut-être des millions de barils de pétrole. Si les calculs des 2 sociétés devaient se confirmer, une poche de 23.000 km<sup>2</sup> se trouverait dans la zone. De quoi potentiellement contenir dix fois les 625 millions de barils de pétrole importés et consommés chaque année en France.

RR, Le JDM,  
Avec Sébastien Gignoux, Le JIR

## Commercial - CDI

**Poste à pourvoir octobre 2015**



, recrute pour son client, ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), un marchandiseur (H/F) pour le secteur Mayotte à plein temps en CDI.

**Ambassadeur des marques phares d’ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), pour un portefeuille de clients identifiés, vous développez l’activité commerciale. Au sein du service vente, sous l’autorité du responsable commercial, vous assurez l’optimisation des ventes . A l’écoute des vos interlocuteurs, vous êtes un véritable négociateur stratégique et opérationnel.**

#### Vos CONNAISSANCES :

Niveau Bac+2  
Français lu, écrit et parlé couramment  
Expérience de la visite de terrain et du développement commercial  
Maîtrise des logiciels de bureautique (Outlook, Power Point, Excel, Word)

#### Votre PROFIL :

Autonome, rigoureux et organisé dans votre travail  
Négociateur gagnant-gagnant et goût du challenge  
Orienté Service Client et sens de l’écoute  
Connaissance du marché économique local  
Permis B de plus de 3 ans exigé  
La compréhension du marché du tabac local est un plus

#### Caractéristiques du POSTE :

Localisation : Mayotte (Grande et Petit Terre)  
Horaires de travail: 39h hebdomadaire du lundi au vendredi  
Rémunération fixe + variables selon profil

**Envoyer votre candidature (CV + LM) à contact@sikajob.fr**

